



Recuperation de mes enfants mineurs en situation clandestine en f

Par **hassan**, le **10/08/2008** à **17:46**

depuis 2 mois j ai reçu un téléphone de mon petit fils après 3 ans de disparition avec leur mère en France après un séjour de congé où il m'explique le calvaire de leur vie, leur souffrance, et les difficultés scolaires. Par peur que leur mère change d'adresse, je vous demande de bien vouloir me conseiller pour les démarches à suivre auprès des autorités françaises afin de récupérer mes deux enfants mineurs sachant qu'ils sont en situation clandestine avec leur mère depuis 2005 et à ce jour. Aussi j'ai l'adresse actuelle que mon petit fils m'a communiquée. Leur mère m'est toujours liée par acte de mariage

Par **jeetendra**, le **10/08/2008** à **18:26**

bonsoir, résidez-vous en France également, vous étiez marié, divorcé, séparé, avez-vous une idée de où elle se trouve avec vos enfants, seule la police ou la gendarmerie pourra vous aider à retrouver vos enfants en France, cordialement

Par **hassan**, le **10/08/2008** à **18:45**

Je vous remercie infiniment MAITRE pour l'intérêt à répondre à ma question et à mon orientation. Je suis toujours marié à ma femme, mes enfants sont encore mineurs, en situation illégale en France et depuis 2005, mon fils m'a supplié de faire l'impossible afin de les rapatrier au Maroc auprès de moi et où je réside, aussi il m'a confié leur adresse actuelle où ils résident

d ailleurs je ne savais jamais leur adresse depuis 2005. Mon profond respect MAITRE

Par **jeetendra**, le **10/08/2008** à **19:15**

il ne vous reste plus qu'à engager une procédure en France pour récupérer vos enfants en déposant plainte et en prenant un avocat, courage à vous, cordialement

Par **hassan**, le **10/08/2008** à **19:20**

Je vous prie Maitre de bien vouloir m indiquer la procedure pour porter plainte et engager un avocat d ici au Maroc ou je suis dans l impossibilite de me deplacer en France mes remerciement les plus cordiales.

Par **jeetendra**, le **10/08/2008** à **19:57**

le mieux c'est de contacter un avocat marocain qui travaille avec un avocat en France pour la procédure, bonne soirée à vous